

## La tranquillité d'esprit grâce aux Services d'assistance aux successions <sup>MC</sup>



Vous avez été désigné liquidateur d'une succession parce qu'un ami ou un membre de votre famille vous jugeait digne de confiance et désirait vous confier l'exécution de ses dernières volontés. Être désigné liquidateur (appelé exécuteur ou fiduciaire dans les autres provinces qu'au Québec) est un honneur, mais il s'agit aussi d'une fonction très exigeante et qui peut demander beaucoup de temps, compte tenu en particulier de la complexité de la législation successorale et fiscale de nos jours. Vous pourriez même engager votre responsabilité financière personnelle si la succession était mal administrée. Plusieurs liquidateurs concluent qu'ils ont besoin d'aide.

Si vous pensez que vous pourriez bénéficier d'aide dans l'exécution de vos fonctions de liquidateur, les spécialistes en administration successorale et fiduciaire de Trust Scotia peuvent vous aider.

### Les services de mandataire du liquidateur : Un choix sensé

Chez Trust Scotia, nous administrons des successions et assistons des liquidateurs depuis plus d'un siècle. Nos spécialistes sont des experts des lois fiscales et successorales, de la garde et de la gestion d'actifs et de l'administration de fiducies. Nous faisons appel à des spécialistes impartiaux pour vous aider à vous acquitter de vos obligations de liquidateur, traiter efficacement les questions délicates touchant votre famille et les bénéficiaires, et agir dans l'intérêt supérieur de la succession et des bénéficiaires.

Notre approche est tout à fait souple : vous conservez la direction des fonctions que vous nous confiez et décidez de celles dont vous préférez vous charger vous-même. De concert avec vous, nous veillerons à ce que vous exécutiez bien vos fonctions de liquidateur dans les délais impartis et nous vous aiderons à gérer les risques éventuels.

Avec notre aide, vous pourrez :

- réduire la possibilité de commettre des erreurs, et donc le risque d'engager votre responsabilité personnelle;
- accélérer la liquidation de la succession;
- bénéficier de notre accès à des spécialistes de la fiscalité, du droit successoral, des placements et d'autres sujets importants;
- gagner du temps et dormir sur vos deux oreilles.

*suite au verso*

## L'aide que nous vous offrons

Nos services peuvent vous être précieux si vous connaissez des difficultés de temps ou d'éloignement, êtes incertain des tâches à accomplir, êtes préoccupé par le risque d'engager votre responsabilité personnelle ou par la possibilité de conflits entre les membres de la famille ou les bénéficiaires.

Habituellement, nos clients demandent notre aide pour ce qui suit :

- **Administration.** Tenir l'abondante comptabilité associée à la collecte, la gestion et le partage des biens.
- **Gestion des biens.** Voir à ce que les biens de la succession ou de la fiducie soient protégés et placés judicieusement, conformément aux dispositions législatives applicables.
- **Préparation des déclarations fiscales.** Produire au moins quatre déclarations de revenus et vous offrir des choix et des stratégies en matière de planification fiscale afin de réduire l'impôt de la succession et des bénéficiaires.

Parmi les dizaines de tâches qu'un liquidateur peut être appelé à remplir, nous pouvons vous aider à l'égard de celles qui suivent :

- Examiner la situation financière et conseiller la famille pour répondre à ses besoins immédiats.
- Évaluer les biens, mobiliers et immobiliers, dans la province ou le pays, ou à l'étranger.
- Obtenir l'homologation au besoin.
- Repérer, évaluer et protéger les biens.
- Régler les dettes et obligations.
- Communiquer avec les bénéficiaires et les autres intéressés.
- Veiller à la production des déclarations de revenus et obtenir les certificats de décharge.
- Gérer les biens jusqu'à ce qu'ils soient partagés ou vendus.
- Aider à transférer une entreprise ou la liquider pour le compte de la succession.
- Tenir les comptes de la succession pour l'approbation des bénéficiaires.
- Établir et administrer les fiducies testamentaires pour le conjoint, d'autres membres de la famille ou des organismes de bienfaisance.
- Partager les biens de la succession entre les bénéficiaires désignés par le testament.

## Quel est le coût de ces services?

Les honoraires d'administration successorale sont généralement fixés par les lois ou les tribunaux provinciaux. Nos honoraires s'y conforment et sont payés par la succession. Consultez-nous sans frais et nous vous fournirons un devis complet des coûts en cause avant d'entreprendre notre mandat.

## Les spécialistes de l'administration successorale et fiduciaire chez Trust Scotia ont les connaissances spécialisées pour prendre en charge la totalité ou une partie des fonctions d'administration de la succession pour vous.

L'information contenue dans le présent document n'a pas pour but de remplacer les conseils d'un avocat ou d'un comptable et ne devrait pas être considérée comme telle.

<sup>MC</sup> Marque de commerce de La Banque de Nouvelle-Écosse.